



MAIRIE
DE
VACQUIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 10 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 10 octobre, à 21 heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PAPILLAULT, Maire,

Présents :

Mmes : BOULET Line, FEMENIA Laure, LAFARGUE Hélène, LASCROMPES Anne, PERRA Martine , PUECH Brigitte,

MM : BELLAILA Douirès, BERGON Francis, GALINIE Pierre, LAFFORGUE Robert, MAURY Jean-Pierre, PRAT François.

Absent : M COULOMBIER Fabien

Absents excusés : Mme, M

Mme Féménia Laure a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé par mail le 13/11 /2019

A l'ordre du jour

- I) **Lecture du compte rendu du conseil municipal du 08.07.2019**
- II) **Délibérations**
- III) **Questions Diverses**

I) Lecture du Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal :

Aucune remarque n'a été formulée.

II) Délibérations

1 ° Demande de subvention au Conseil Départemental pour des travaux de raccordement au réseau d'eau potable N°2019-031

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir un raccordement à l'eau potable chemin des Sudres pour l'alimentation des parcelles AD 19 et une partie AD 124.

Monsieur Le Maire présente le devis du Syndicat Intercommunal des Eaux Hers Girou qui s'élève à 4 766.41 € Hors Taxe soit 5 719.70 € TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental pour l'aider à financer ces travaux. La partie non retenue sera couverte par autofinancement.

La dépense est inscrite au Budget Primitif 2019, par décision modificative, au compte 21531 : Réseaux d'adduction d'eau.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

2) Décision modificative au Budget Primitif 2019 de la commune-n° 2019 -032

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement de compte suite à une dépense de 5 800.00 € non prévue au Budget Primitif 2019 sans que l'équilibre du Budget ne soit modifié.

Il s'agit des travaux de raccordement à l'eau potable, chemin des Sudres.

C'est ainsi que nous procédons à l'écriture suivante :

Investissement Dépenses

c/ 205: Concessions et droits similaires : - 5 800.00€

c/21531 : Réseau d'adduction d'eau : + 5 800.00€

Voté à la majorité des membres présents ou représentés

3) Décision modificative au Budget Primitif 2019 de la commune n° 2019-033

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement de compte suite à une dépense de 3 427.00 € , travaux de rénovation de la salle des sports, non prévue au Budget Primitif 2019 sans que l'équilibre du Budget ne soit modifié.

C'est ainsi que nous procédons à l'écriture suivante :

Fonctionnement Dépenses

c/ 022: Dépenses Imprévues : - 3 427.00€

c/6718 : Autres charges exceptionnelles : + 3 427.00€

Voté à la majorité des membres présents ou représentés

4) S.D.E.H.G : Procédure pour le traitement des petits travaux urgents, vote d'une enveloppe annuelle financière pour l'Exercice 2020

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle

de 2 500 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 2 500 € ;

Charge Monsieur le Maire :

d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;

de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;

de valider la participation de la commune ;

d'assurer le suivi des participations communales engagées.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

II) Questions Diverses

1) C.L.E.C.T : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport sera adressé à chaque élu dès lundi pour en délibérer lors de la prochaine séance du conseil municipal.

2) Délégués à la Communauté de Communes du Frontonnais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 délégués de la commune siégeront à la CCF pour le prochain mandat de mars 2020 sur décision de Monsieur Le Préfet de la Haute Garonne.

3) Infos du CMEJ

Madame Hélène LAFARGUE rappelle l'opération « Nettoyons La Nature », organisée par le CMEJ, le samedi 12 octobre ainsi que la manifestation du 16 novembre intitulée « Rand'Roller ».

4) Interventions de Madame Line Boulet

Madame Boulet indique que :

- La 2ème facture, litigieuse, de l'entreprise Colas concernant la maintenance de la hotte de la cantine sera annulée par un avoir.
- Un désherbage doit être prévu pour le sautoir et la piste d'athlétisme à la Nauze.
- Un devis est demandé pour le dysfonctionnement du visiophone du portail des écoles.

Séance levée à 21h45